

**Culture de cannabis en bâtiment ou en serre**

Article 133 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM133a

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les activités de culture de cannabis (avant transformation) en bâtiment ou en serre qui sont assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE

Règlements complémentaires

* [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/loi-reg.htm) (chapitre Q 2, r. 37) – ci-après appelé le RPRT
* [Règlement sur les matières dangereuses](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2%2C%20r.%2032) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD
* [Règlement sur les halocarbures](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/halocarbures/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29) – ci-après appelé le RH

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de la culture de cannabis en bâtiment ou en serre (art. 29(3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section Impacts sur l’environnement'?' est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité visée par le formulaire
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Cochez les types d’installation dans lesquelles l’activité de culture'?' de cannabis est réalisée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  En bâtiment |
| [ ]  En serre |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 L’activité visée par la demande prévoit-elle l’implantation ou la modification d’un bâtiment, d’une serre ou des travaux d’aménagement du site (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.2 Décrivez, de manière détaillée, les travaux de construction et tous autres aménagements (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des équipements et des installations

2.3.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les bâtiments et les serres servant à la culture'?' de cannabis (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notes : Pour le type d’installation, précisez si les bâtiments et les serres sont existants ou à construire.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification du bâtiment ou de la serre (tel qu’identifié sur les plans et documents soumis) | Type d’installation  | Superficie totale occupée par l’installation au sol (en mètres carrés (m2))\* | Superficie totale de l’installation sur laquelle est réalisé l’ensemble des activités de culture (en mètres carrés (m2))Doit inclure les cultures réalisées en étages ou superposées. | Nombre maximal de plants cultivés (tous types confondus) |
|
| *Saisissez les informations.* | *Choisissez un élément.* | ... | ... | ... |
| ... | *Choisissez un élément.* | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | *Choisissez un élément.* | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

\*La superficie totale correspond à l’espace que le bâtiment ou la serre couvre au sol, y compris les aires de production, de préparation et d’expédition des produits.

2.3.2 Décrivez l’aménagement intérieur des bâtiments et des serres utilisés pour la culture'?' de cannabis, en incluant leurs subdivisions ou leurs salles (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de salles ou de subdivisions pouvant être décrites :

* la zone de plant mère;
* la zone de culture (zone pépinière de jeunes plants, zone de croissance végétative et zone de floraison);
* la zone de chauffage;
* la zone de fertilisation et d’irrigation des plantes;
* la zone de séchage;
* la zone de trituration/destruction;
* la zone d’emballage;
* la zone d’étiquetage;
* la zone d’affinage;
* les vestiaires, les bureaux administratifs, etc.

Cette description doit permettre de localiser notamment :

* les équipements fixes de production;
* les installations de traitement des eaux;
* les aires de chargement et de déchargement intérieures;
* les aires d’entreposage intérieures;
* les points de rejet.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans d’aménagement intérieur des bâtiments ou des serres ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements ou les appareils utilisés pour la culture'?' de cannabis, incluant ceux prévus pour l’entreposage (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’équipements ou d’appareils pouvant être décrits :

* les équipements ou les appareils du système d’irrigation;
* les équipements ou les appareils du système de fertigation;
* les équipements ou les appareils du système de recirculation'?' totale ou partielle des eaux;
* les équipements ou les appareils du système d’éclairage;
* les équipements ou les appareils du système de ventilation;
* les équipements ou les appareils du système de chauffage;
* les équipements ou les appareils du système de climatisation;
* les équipements utilisés pour la fertilisation;
* les équipements d’entreposage des produits végétaux;
* les réservoirs et les bassins.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre un schéma de procédé, une fiche technique ou un plan et devis d’un appareil, d’un équipement ou d’un ouvrage ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Code d’identification de l’appareil ou équipement** (tel qu’identifié sur les plans et documents soumis) | **Nom de l’appareil ou de l’équipement**  | **But de leur utilisation**Exemples : irrigation, fertigation, éclairage, ventilation, chauffage, fertilisation, etc. | **Nombre d’unités de l’appareil ou de l’équipement** | **Nom du manufacturier, numéro et/ou type de modèle**  | **Description des caractéristiques techniques de l’appareil ou de l’équipement**Exemples : débit maximal, puissance maximale, capacité maximale, dimensions, etc.Précisez l’unité de mesure (ex. : m3/h) | **Volume maximal utile** (en mètre cube)(si applicable) | **Temps de séjour (durée) dans l’appareil ou l’équipement**(si applicable) Précisez l’unité de référence utilisée (ex. : heure, jour) et s’il s’agit d’une estimation ou d’une durée réelle. |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.4 Utilisez-vous des équipements de réfrigération ou de climatisation en lien avec la culture'?' de cannabis (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.*

2.3.5 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les réfrigérants utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Il est possible de trouver le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des différents réfrigérants à l’annexe 1 du *Règlement sur les halocarbures* (RH).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du produit réfrigérant | Famille de réfrigérant | Quantité utilisée (kg) annuellement | Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)\* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur les différentes catégories ou espèces de plants de cannabis cultivés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification du bâtiment ou de la serre (tel qu’identifié sur les plans et documents soumis) | Catégorie ou espèce de plants cultivés | Variété de plants cultivés | Types de régie de culture1 | Types de substrat2 | Durée d’un lot ou d’un cycle de production (en jours) | Nombre de lots prévus annuellement | Type ou genre de produits récoltésExemples : inflorescences de cannabis, autres parties de plants de cannabis, etc. | Capacité de production maximale annuelle de chaque type ou genre de produits récoltés (kg/an) Exprimez la quantité en base sèche en kg. |
| *Saisissez les informations.* | *Choisissez un élément.**Autre, précisez* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | *Choisissez un élément.**Autre, précisez* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | *Choisissez un élément.**Autre, précisez* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1 Types de régie de culture : en sol, en pot ou en contenant, sur table, aéroponique ou hydroponique, verticale ou horizontale, autres (précisez).

2 Types de substrat : laine de roche, fibre de coco, mousse de tourbe, terreau, autres (précisez).

2.4.2 Décrivez les opérations de fertilisation du cannabis en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le type de solutions fertilisantes utilisées;
* la fréquence d’application.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.3 Décrivez les caractéristiques techniques liées à l’éclairage du cannabis en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le type d’éclairage utilisé;
* la durée de la photopériode et, le cas échéant, en fonction de la période de l’année.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.4 Y a-t-il injection de dioxyde de carbone (CO2) à l’intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.4.6.*

2.4.5 Décrivez la procédure d’injection du dioxyde de carbone (CO2) à l’intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.6 Décrivez le procédé de séchage du cannabis, en précisant notamment la durée du séchage (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| [ ]  Ne s’applique pas  |

2.4.7 Décrivez les étapes de nettoyage et de désinfection ainsi que le programme d’entretien (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Gestion et entreposage des matières premières

2.5.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur les intrants'?' nécessaires à l’activité visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Il peut s’agir, par exemple :

* de combustibles;
* de composés ou de produits chimiques utilisés;
* de substrats;
* de matières fertilisantes;
* etc.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des fiches signalétiques ou tout autre document pouvant contribuer à la description des intrants. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification de l’intrant4 | Type spécifique d’intrant(Exemples de précisions sur les types d’engrais utilisés : 32-0-0, farine de sang, extrait d’algues, etc.) | But de leur utilisation | Quantité totale maximale utilisée par année (litre, mètre cube (m³), kilogramme (kg), tonne, etc.)Précisez s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle. | Liste des composantes constituant cet intrant(lorsqu’applicable) | Code d’identification du lieu d’entreposage(tel qu’identifié sur les plans)  | Capacité maximale d’entreposage (litre, mètre cube (m³), kilogramme (kg), tonne, etc.)Précisez s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle. | Mode d’entreposage | Mesures de protection de l’environnement(le cas échéant) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description et gestion des eaux

2.6.1 Une partie des eaux utilisée pour la culture'?' est-elle recirculée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

2.6.2 Décrivez le chemin d’écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées pour votre activité de culture'?' de cannabis, de leur approvisionnement à leur utilisation, jusqu’à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1), (4) et art. 18(1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

La description couvre notamment :

* les eaux propres;
* les eaux de procédés;
* les eaux de lavage;
* les eaux potables;
* les eaux de fertilisation;
* les eaux résiduaires;
* etc.

Le cas échéant, cette description doit considérer la recirculation'?' ou la réutilisation des eaux.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre un diagramme ou schéma d’écoulement des eaux de votre activité ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de votre demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.3 Vos activités génèrent-elles des eaux (eaux de procédé, eaux de lavage, eaux de fertilisation, eaux résiduaires ou de purge, etc.) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.6.5.

2.6.4 Décrivez les eaux générées en précisant le type d’eau, les volumes ou les débits, les charges de contaminants susceptibles d’être présents dans les eaux ainsi que le mode de gestion et les mesures d’atténuation, le cas échéant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir par type d’eau :

* le type d’eau (eaux de procédé, eaux de lavage, eaux de fertilisation, eaux résiduaires ou de purge, eaux contaminées, etc.)
* le volume en m³ ou en litre;
* le débit moyen journalier (m³/j), en précisant s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle;
* la fréquence de rejet;
* la température et le pH;
* les concentrations de contaminants (matières en suspension, azote, DBO, etc.);
* le mode de gestion des eaux (entreposage, disposition hors site, utilisation d’un émissaire, lieu de rejet, etc.);
* les mesures d’atténuation (bassins de rétention, double paroi, alarmes, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre les résultats de la caractérisation des eaux, les méthodes de calcul, le rapport d’ingénieur et tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.5 L’activité comprend-elle la gestion des eaux pluviales ou de ruissellement'?' (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.7.

2.6.6 Décrivez les eaux pluviales et de ruissellement'?' ainsi que leur mode de gestion (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants susceptibles d’être présents dans les eaux;
* les matières ou les activités en contact avec les eaux;
* la collecte, le transport, le traitement et le point de rejet;
* les installations et les aménagements existants prévus à cette fin tels que les fossés, les ouvrages de collecte, etc.

À noter que l’installation, la modification et l’extension d’un système de gestion des eaux pluviales peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des matières résiduelles

Les matières résiduelles'?' non dangereuses (MRND) générées par la culture'?' de cannabis doivent être déclarées dans le formulaire général ***AM16b – Description de projet ou AM27b – Description du projet modifié*** (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

Exemples de MRND :

* les résidus (feuilles et tiges) de plants de cannabis;
* les intrants'?' de culture à usage unique (tuteurs, attaches, emballage, contenants vides, etc.);
* les substrats de culture usés;
* toute autre MRND générée.
	1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.8.1 Décrivez les mesures appliquées et les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité visée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de précisions sur les choix retenus :

* le procédé utilisé et le mode d’exploitation;
* la technique de construction;
* les procédures et les mesures de prévention à chacune des étapes de réalisation des travaux ainsi qu’au cours de la période de rodage;
* comment l’échéancier ou l’horaire de travaux est adapté pour minimiser le bruit et les odeurs;
* comment l’emplacement du site permet de limiter les impacts sur les milieux humides et hydriques, sur les prélèvements d’eau, sur les résidences à proximité, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez..* |

2.8.2 Décrivez les mesures de suivi de la performance, de surveillance et de contrôle de l’installation de culture'?' de cannabis et de son exploitation (art. 18 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Cette description doit notamment couvrir :

* les puits d’observation;
* les points de mesure ou d’échantillonnage;
* toute autre installation nécessaire à cette fin.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez..* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.9.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux pour la culture du cannabis (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux ou de l’activité :

* la construction de bâtiments ou de serres;
* les travaux d’aménagements du site ;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | 2002-01-01 | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.9.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation des bâtiments ou des serres ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire**   | **Dimanche**   | **Lundi**   | **Mardi**   | **Mercredi**   | **Jeudi**   | **Vendredi**   | **Samedi**   |
| Heure de début   | ... | ...      | ...     | ...    | ...       |  ...     | ... |
| Heure de fin   | ... | ...      | ...    | ...     | ...      |  ...      | ... |
| Nombre de quarts de travail |  ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

2.9.3 Précisez les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| * Nombre de semaines d’exploitation par année : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période de pointe de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période d’arrêt de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |
| * Nombre maximal d’employés :
	+ Nombre d’employés affectés à la production : *Saisissez les informations.*
	+ Autres employés (bureau, entretien, etc.) : *Saisissez les informations.*
 |

Si votre activité fluctue au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver les informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.10.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
	1. Plan géoréférencé et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les zones d’intervention :
	+ - la délimitation des aires de rétention ou d’entreposage des matières;
		- la délimitation des aires de manutention et de transport des matières (aires de chargement/déchargement);
		- les drains (précisez s’ils sont obturés);
		- les points de rejets des effluents (le cas échéant);
		- le compteur d’eau ou le débitmètre et la station d’échantillonnage des eaux, le cas échéant.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le point de rejet dans l’atmosphère;
* le point de rejet de l’effluent (le cas échéant).

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c ou AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour votre projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités de culture'?' de cannabis dans un bâtiment ou en serre génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de rejets d’eau qui doivent être déclarés dans le formulaire d’impact ***AM18d —Rejets d’un effluent (eau)*** :

* le rejet d’un système de traitement;
* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales;
* le rejet d’eaux de procédé (eaux usées, eaux de lavage, eaux usées de fertilisation, eaux résiduaires, eaux de lixiviation, etc.), avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel, un système de gestion des eaux pluviales, un fossé, un cours d’eau, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement'?'. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer votre demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaître ces OER.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 L’implantation et l’exploitation d’une installation de culture'?' de cannabis en bâtiment ou en serre sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie à proximité d’un milieu sensible ;
* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures de générateurs;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* l’entreposage de sols ou de matières lixiviables.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les installations de culture'?' de cannabis en bâtiment ou en serre sont susceptibles de générer des émissions diffuses de particules, des odeurs, des poussières ou des gaz. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18c — Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sources d’émission atmosphérique à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** :

* les odeurs générées par l’exploitation;
* les émissions de poussières provenant de la circulation;
* les émissions diffuses de particules et de gaz provenant de l’utilisation d’appareils ou d’équipements de combustion, de chauffage ou de traitement de l’air, etc.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

4.4.1 La culture'?' de cannabis en bâtiment ou en serre est susceptible de générer du bruit. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

 Exemples de sources de bruit à déclarer dans ce formulaire :

* les opérations de chargement et de déchargement;
* les ventilateurs;
* les équipements de production.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts

4.5.1 La culture'?' de cannabis en bâtiment ou en serre est susceptible de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* la pollution lumineuse;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* les perturbations de la faune et de la flore.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires complémentaires ».

Les formulaires complémentaires visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires complémentaires applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts.***

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

* 1. Programme de contrôle des eaux souterraines

Si le projet comporte des activités industrielles ou commerciales visées par l’article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu’un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM22 – Programme de contrôle des eaux souterraines*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire :

* activités d’entreposage de lixiviats, d’eaux usées, etc.

Notez que si votre projet comporte une activité industrielle ou commerciale appartenant à l’une des catégories énumérées à l’annexe IV du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* et qu’une installation de prélèvement d’eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire se trouve à moins de 1 kilomètre à l’aval hydraulique du terrain concerné, vous devez fournir un programme de contrôle des eaux souterraines afin d’assurer le respect des exigences du RPRT.

* 1. Émission de gaz à effet de serre

Si le projet comporte des activités visées par les articles 19 à 21 et l’annexe 1 du REAFIE, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM20 – Émission de gaz à effet de serre*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

De plus, l’utilisation d’au moins deux équipements visés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance nominale supérieure à plus de 3 MW chacun est visée par cet article.

Par exemple, si la culture'?' de cannabis en bâtiment ou en serre comprend l’utilisation d’un ou de plusieurs chaudières au gaz naturel ou d’autres équipements listés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance supérieure à 3 MV, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM20 – Émission de gaz à effet de serre.***

* 1. Matières dangereuses résiduelles

Si le projet comporte des activités qui génèrent des matières dangereuses résiduelles (MDR), à l’exception de celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande. Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR est conformes aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses*, soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles.

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire complémentaire :

* la gestion et l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (MDR) issues de la transformation du cannabis;
* la gestion et l’entreposage de produits chimiques usés (solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.).

Notes : Le formulaire complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’est pas à remplir pour les matières ne constituant pas des matières dangereuses, identifiées à l’article 2 du RMD, de même que pour les situations citées à l’article 31 du RMD (ex : lorsque la quantité de MDR générées ou produites est inférieure à 100 kilogrammes, à l’exception de matières contenant des BPC). Dans ce dernier cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

Les résidus (feuilles et tiges) de plants de cannabis ne constituent pas des matières dangereuses résiduelles au sens du RMD.

* 1. Autres informations

5.4.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* une copie du calcul d’objectifs environnementaux de rejet (OER) obtenu du ministère;
* les fiches signalétiques de produits;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**culture**: correspond à l’ensemble des opérations nécessaires à la croissance du cannabis, de la préparation du substrat à la récolte, y compris, le cas échéant, le drainage et le travail au sol post-récolte.

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement :** eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement**: l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**intrant**: tout élément impliqué dans le procédé tel qu’une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, etc.

**matière résiduelle** : tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l’abandon (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**recirculation** : réintroduction (ex. : par pompage) d’une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités de l’exploitation vers une portion antérieure d’un circuit d’eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement afin de maintenir une bonne qualité de l’eau.

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.